

Procès - verbal

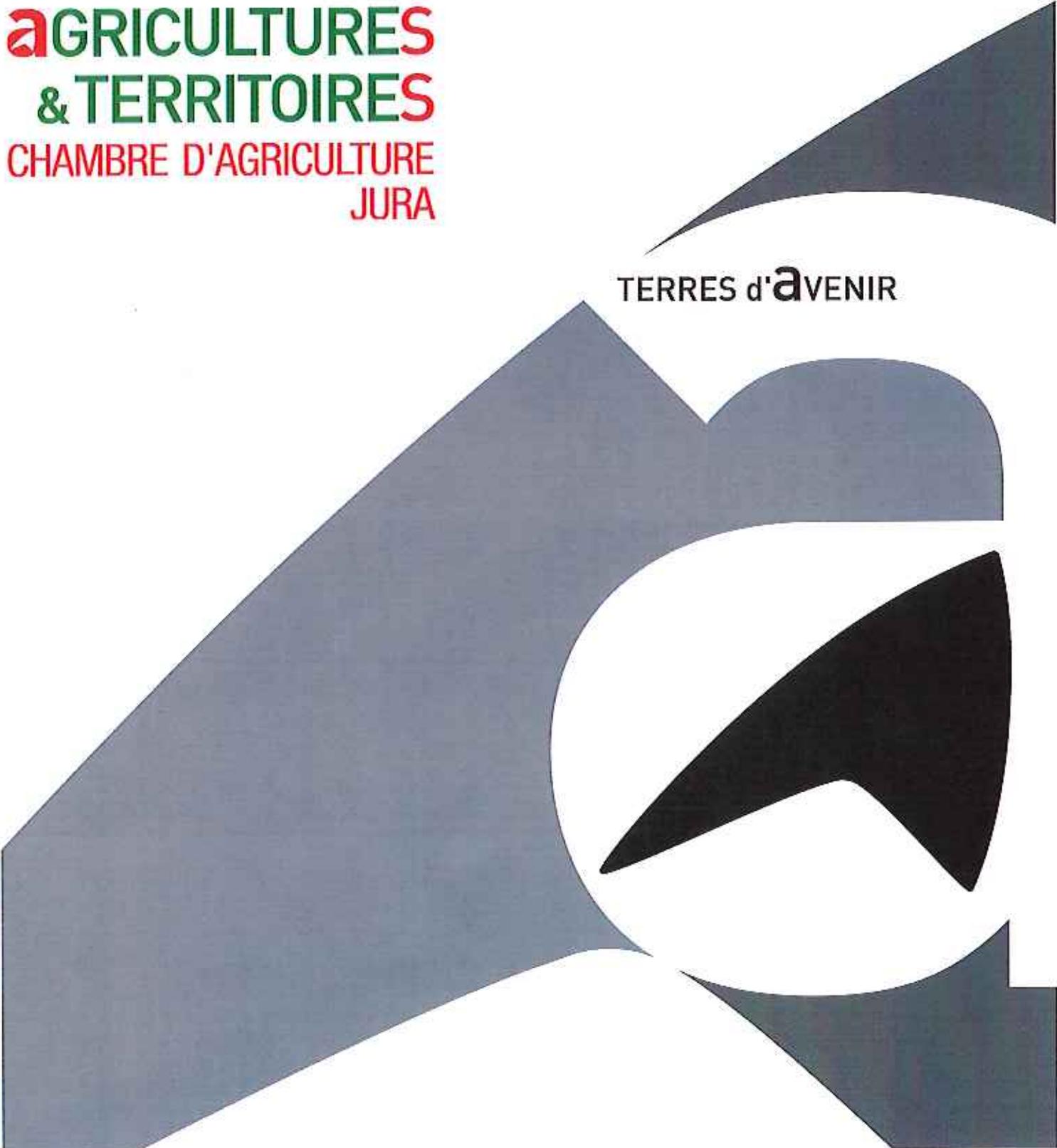
## SESSION

Lons le Saunier

28 novembre 2016

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
JURA

TERRES d'**a**VENIR



La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le 28 novembre 2016 à la maison des agriculteurs à Lons le Saunier.

## Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Madame BAILLY Isabelle  
Monsieur BLONDEAU Olivier  
Monsieur BOURG Jean-Michel  
Monsieur BOURGEOIS Patrick  
Monsieur BUCHET Christophe  
Madame CAPRON Marie-Ange  
Monsieur CETRE Michel  
Monsieur CHALUMEAU Jacques  
Monsieur CHALUMEAUX Dominique  
Monsieur CHAUVIN Dominique (Mignovillard)  
Monsieur DELACROIX Rémy  
Monsieur DROVIN Michel  
Monsieur DRUOT Eric  
Monsieur FAIVRE Emmanuel  
Madame FAVIER Jocelyne  
Madame GIBEY Jeannine  
Monsieur GROS Jean-Pierre  
Madame GROSSIORD Elise  
Monsieur GUILLOT Rémy  
Monsieur LAVRUT François  
Monsieur MARGUET Marcel  
Monsieur MATHIEU Alain  
Monsieur MOYNE Gilbert  
Madame PATENAT Marielle  
Monsieur PERROT Frédéric  
Monsieur SCHOUWEY Emmanuel  
Madame SERMIER Patricia  
Monsieur TONNAIRE Gilles

Messieurs les membres associés à la session de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur BERNARD Yohann Jura conseil élevage - président  
Monsieur COLMAGNE Christian FDGEDA - président  
Monsieur SAIVE Nicolas Jeunes agriculteurs du Jura - président

## Participaient également

Monsieur ALBERT Philippe Conseil départemental du Jura - chef du service agriculture, eau et milieux naturels  
Monsieur BAILLY Gérard Sénateur  
Monsieur BAEHLER Claude PROMETERRE - président  
Monsieur BARBIER Gilbert Sénateur  
Madame BUIHOD-GARCON Marie-Paule Laboratoire départemental d'analyses - directrice  
Monsieur CAUTAIN Frédéric Représentant Monsieur DE SEGONZAC Philippe - directeur SAFER Bourgogne - Franche-Comté  
Monsieur CHEVALLIER Yves DDT - chef du service économie agricole  
Monsieur GIROUDET Denis DDFIP du Jura - directeur  
Madame FATON Valérie Chambre de métiers et de l'artisanat du Jura - directrice  
Monsieur HENRIOT Claude CERFRANCE Alliance Comtoise - président  
Madame HUMBLLOT Patricia Sténotypiste de conférences

Monsieur KEROURIO Erick	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Jura - directeur
Monsieur PELISSARD Jacques	Député
Monsieur PERNOT Clément	Conseil départemental du Jura - président
Monsieur ROCHE Jacky	DDT du Jura - directeur
Monsieur ROHRER Jean-Marc	ADFFPA - président
Monsieur ROUGEAUX Etienne	FDSEA - directeur
Madame ROULIN Dominique	Lycées agricoles de Mancy et Montmorot - directrice
Monsieur SAILLARD Jean-François	Jura Bétail - président
Monsieur SERMIER Jean-Marie	Député
Monsieur VIGNON Richard	Préfet
Madame WURPILLOT Estelle	DDT du Jura - directrice adjointe

### **Pour la presse**

Madame JAILLET Anne	Hebdo 39
Monsieur LAMBOLEZ	Les Dépêches – Le Progrès
Monsieur RAVET Michel	Le Jura Agricole et Rural

### **et pour les services de la Chambre d'agriculture**

Madame ACHILLI Sandrine	
Monsieur ARNOUD Cyril	
Madame CHALUMEAU Nadine	
Monsieur COUSIN Daniel	
Monsieur DEMAREST Frédéric	
Monsieur DUBIEF Thierry	
Madame FRANCOIS Laurence	Déléguée du personnel
Monsieur GAUDRON François	
Monsieur LEGRAND Denis	
Madame LUGAND Laure	
Madame MATTER Elodie	
Monsieur PAVAT Jean-Louis	Délégué syndical
Monsieur POUZOL Loïc	
Madame RAVO Stéphanie	
Monsieur REMY Olivier	
Monsieur THEVENIER Arnaud	

## **Excusés ou absents**

### **Pour les membres de la Chambre d'agriculture**

Madame, Messieurs, membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur BIGUEUR-LAPORTE Denis

Monsieur BONGAIN Cédric

Monsieur BOURDENET Fabrice

Monsieur CHAUVIN Dominique (Nozeroy)

Madame COUDURIER Tiphaine

Monsieur DANIEL Johann

Monsieur DELACROIX Clément

Madame GRILLET Christine

Monsieur GROS Stéphane

Monsieur MANDRILLON Jean-Louis

Monsieur MOUGEOT Patrick  
Madame MURET Cécile  
Madame NICOLE Céline  
Monsieur REVERCHON Jean-Yves  
Monsieur ROBBE Jean-Louis  
Monsieur ROBERT Bruno  
Monsieur ROUX Georges

et Messieurs les membres associés à la session de la Chambre d'agriculture du Jura,  
Monsieur DUGOIS Christophe Syndicat du cheval comtois - président  
Monsieur SCHNEITER Claude Fédération du Jura pour la pêche et pour la protection du milieu aquatique - président  
Monsieur FARRUGIA Raphaël Syndicat ovin franc-comtois - président  
Monsieur LAGALICE Christian Fédération départementale des chasseurs du Jura - président  
- Société de viticulture du Jura

### **Pour les Invités**

Monsieur ANTOINE Joël FDCUMA39 - président  
Madame AUVILLAIN Marion Jura conseil élevage - directrice  
Monsieur BALIQUE Pierre Chambre d'agriculture de la Nièvre - directeur  
Monsieur BARTHE David Chambre d'agriculture de Saône et Loire - directeur  
Monsieur BAULIEU Gabriel Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort - directeur  
Monsieur BERTRAND Eric Chambre d'agriculture de la Nièvre - président  
Monsieur BORNECK Marc Conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté  
Monsieur BOULEC Jean-Marie Fédération Franche-Comté MSA - directeur général  
Madame BURRI Aline GVA Champagnole - Salins les Bains - présidente  
Monsieur CANTENOT Yves Chambre d'agriculture de Haute-Saône - directeur  
Monsieur CHALMIN Thierry Chambre d'agriculture de Haute-Saône - président  
Monsieur CHAMOUTON Michel Chambre de métiers et de l'artisanat du Jura - président  
Madame DALLOZ Marie-Christine Député  
Monsieur DAUDE Alain CERFRANCE Alliance Comtoise - directeur  
Monsieur DAVID Franck Conseil départemental du Jura - vice-président en charge de l'agriculture, du laboratoire départemental, de l'hydraulique, des milieux naturels, de l'énergie, des déchets et des vélo-routes  
Monsieur DECERLE Christian Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté - président  
Monsieur DE CHASSEY Baudoin CIVJ - directeur  
Madame DE DOMINICIS Marie-Françoise FDCL 25-39 - directrice  
Monsieur DELORME Jean-Louis Crédit agricole de Franche-Comté - président  
Madame DEPIERRE Valérie Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté  
Madame DESSEIGNE Nathalie Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté  
Monsieur DEPUYDT Vincent Chambre d'agriculture de Côte d'Or - directeur  
Monsieur DREVET Luc Chambre de commerce et d'industrie du Jura - directeur  
Madame DUFAY Marie-Guite Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté - présidente  
Monsieur DUQUET Gilles SOÉLIS - président  
Monsieur FASSETNET Jérôme Conseil départemental du Jura - président de la commission agricole  
Madame FERRARI Jacqueline Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté  
Monsieur GROSSET Pierre Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté  
Monsieur GUICHARD Philippe INTERVAL - directeur  
Monsieur GUISLAIN Benjamin Parc naturel régional du Haut-Jura - directeur  
Monsieur HALLIEZ Michel Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté - directeur des ressources agricoles  
Monsieur HENRIOT Etienne Chambre d'agriculture de l'Yonne - président

Madame JEANNIN Maritie	GVA de la Petite Montagne - présidente
Monsieur LAMBERGER Stéphane	Fédération départementale des chasseurs du Jura - directeur
Monsieur LANVIN Dominique	Banque de France - directeur
Madame LAROCHE Sylvie	Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté
Monsieur LAURENT Rémy	Chambre de commerce et d'industrie du Jura - président
Monsieur LAVIER Vincent	Chambre d'agriculture de Côte d'Or - président
Monsieur LEFEVRE Jean-Philippe	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Monsieur LINARD Jean-Luc	Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté - directeur
Monsieur MAMET Bernard	AMJ - président
Madame MARGUIER Christelle	GVA Nozeroy – Les Planches en Montagne - présidente
Monsieur MIVIELLE Hervé	Chambre d'agriculture de l'Yonne - directeur
Monsieur MOINE Frédéric	Terre comtoise - directeur
Monsieur MONTRELAY Stéphane	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Monsieur MULLER Thomas	GVA Chemin-Dole - président
Monsieur NAST Jean-Gabriel	Parc naturel régional du Haut-Jura - président
Monsieur PEINTURIER Dominique	JURA-BETAIL - directeur
Madame PELISSARD Hélène	Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté
Monsieur PETITGUYOT Claude	CENEMAT - président
Monsieur PETITGUYOT Pascal	CRDA Bresse - Val d'Amour - président
Monsieur PONCET Frédéric	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Monsieur PIERREL Eric	GDS - directeur
Monsieur PRIEUR Daniel	Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort - président
Madame RICHARD Béatrice	GVA de la région des lacs - présidente
Monsieur ROUGET Vincent	GVA de la Plaine doloise
Monsieur ROY Laurent	Agence de l'eau RM et C - Lyon
Monsieur RUSCONI Sébastien	EIE Franche-Comté - directeur
Madame SCHOUWEY Claire	Conseil départemental du Jura - direction de l'aménagement rural et de l'environnement
Monsieur THOMAS Luc	PROMETERRE - directeur
Monsieur TISSERAND Clément	Terre comtoise - président
Monsieur TISSIER Dominique	Maison familiale rurale du Jura - directeur
Madame TREBOZ Sandrine	Conseil départemental du Jura - directrice générale des services
Monsieur VALLET Thierry	Terre comtoise - vice-président
Monsieur le co-Président	Groupement d'agriculture bio du Jura
Madame, Monsieur le représentant	GVA du Val de Saïlle
Madame l'animatrice	Jeunes agriculteurs du Jura

### **Pour la presse**

Madame GARRIGUES Céline	Journaliste Pays dolois et Pays de Lons le Saunier
-	France 3
-	La Voix du Jura

### **et pour les services de la Chambre d'agriculture**

Monsieur LEPLAIDEUR Thomas	
Monsieur MOZER Alexandre	Délégué syndical

# SOMMAIRE

---

Accueil .....	7
Adoption du procès-verbal de la session de la Chambre d'agriculture du Jura du 29 février 2016 .....	8
Présentation et adoption de la décision modificative n°1, du budget initial et tarifs 2017, des délibérations budgétaires, remises gracieuses .....	9
Information sur la décision rectificative n°1-2016 .....	9
Budget initial-faits marquants et tarifs 2017 .....	10
Délibérations budgétaires .....	21
Remises gracieuses.....	22
Point sur la régionalisation des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.....	23
Discours d'actualité de Dominique CHALUMEAUX, président de la Chambre d'agriculture du Jura .....	34
Débat avec la salle.....	43
Interventions des invités .....	56
Présentation et votes des motions .....	63
Clôture des travaux par Monsieur Richard VIGNON, préfet du Jura.....	77

# Accueil

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX, président de la Chambre d'agriculture,**

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présence. Je vais ouvrir cette session, sachant que nous avons un programme chargé.

Je voudrais tout d'abord remercier les personnes qui nous ont déjà rejoints, dont le président du Conseil départemental. Cher Clément, merci d'être là.

Merci également à Monsieur ROCHE, dans l'attente de l'arrivée de Monsieur le préfet d'ici 11 heures environ.

Je salue le président BAEHLER de Prometerre, notre collègue suisse qui nous donnera quelques informations sur la situation de nos voisins.

Je vous présente les excuses de Marie-Christine DALLOZ, notre députée. Normalement, les quatre autres parlementaires seront avec nous ce matin, ce qui est toujours très apprécié.

Je vous présente les excuses de la totalité des conseillers régionaux, ainsi que Franck DAVID, le vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt au Conseil départemental.

Je salue un certain nombre de présidents ou directeurs d'organisations agricoles, je ne les cite pas tous.

La première partie de la matinée sera consacrée au vote du budget. En deuxième partie, nous aurons la présentation d'un point sur la régionalisation, sur là où nous en sommes dans la construction régionale. Mon discours suivra puis nous engagerons, comme c'est la tradition, le débat avec la salle. Il y aura une présentation et un vote des motions puisque j'en ai reçu deux. Je donnerai la parole aux invités, puis Monsieur le préfet clôturera nos travaux. Pour ceux qui le pourront, un déjeuner sera servi au restaurant des Monts Jura, à Pannessières, aux alentours de 13 heures 30.

# **Adoption du procès-verbal de la session de la Chambre d'agriculture du Jura du 29 février 2016**

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Je vais mettre dans un premier temps aux voix l'approbation de notre procès-verbal de session du 29 février 2016.

Je vous rappelle que nous ne l'envoyons plus en version papier. Il est disponible sur le site Internet de la Chambre. Je ne doute pas que vous l'ayez tous parcouru avec attention. Je vais donc vous demander de l'approuver.

Y a-t-il des remarques ou des questions préalables sur ce compte-rendu de session, qui reprend mot pour mot l'intégralité des propos qui ont été tenus ?

S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix :

Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Nous le considérons comme approuvé.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**

**Le procès-verbal de la session du 29 février 2016 est voté à l'unanimité.**

# Présentation et adoption de la décision modificative n°1, du budget initial et tarifs 2017, des délibérations budgétaires, remises gracieuses

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Le deuxième point de l'ordre du jour concerne la présentation d'une information sur la décision modificative 2016.

Nous aurons ensuite la présentation et le vote du BI <sup>1</sup> 2017, les tarifs 2017 puis un certain nombre de délibérations qui feront suite pour pouvoir exécuter ce budget.

## Information sur la décision rectificative n°1-2016

**Monsieur François GAUDRON,**

Grâce à la délibération que vous avez votée en session, vous avez donné la possibilité au bureau d'adopter des modifications de budget.

Le bureau, réuni le 12 septembre 2016, a adopté une dotation rectificative 2016. Denis va vous présenter cette dotation rectificative.

**Monsieur Denis LEGRAND,**

Bonjour à tous. Vous avez dans votre dossier le détail de cette décision rectificative, suite à laquelle il n'y a pas d'incidence financière sur le budget de fonctionnement.

---

<sup>1</sup> budget initial

## Information sur la décision rectificative n°1-2016



Le Bureau, réuni le 12 septembre 2016, a pris la DR1 - 2016 suivante, sans incidence financière sur la section fonctionnement, avec un déséquilibre sur les investissements (ajout achats logiciels, report aménagements immeubles et emprunt révisé de -50 k€).

### Fonctionnement :

Dépenses en plus	142 112,00 €	Recettes en plus	102 337,00 €
Recettes en moins	111 337,00 €	Dépenses en moins	151 112,00 €

### Investissement :

Dépenses en plus	18 976,00 €	Dépenses en moins	41 266,00 €
Recettes en moins	50 000,00 €		

Diminution du Fonds de roulement résultant du BRT 2016 - 24 710,00 €

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

4

### **Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Merci Denis. Avez-vous des questions par rapport à cette décision rectificative qui ne change rien sur les chiffres du budget de fonctionnement ? Nous avons des cartons dans nos dossiers nous permettant de départager les gens qui ont le droit de voter de ceux qui ne l'ont pas. Le bleu représente le « pour », le blanc « l'abstention » et l'orange « l'opposition ». Il s'agit là d'une information, on ne met pas aux voix la décision rectificative.

## Budget initial-faits marquants et tarifs 2017

### **Monsieur François GAUDRON,**

En introduction de ce BI 2017, je vais vous faire part de quelques éléments. Le BI 2017 est construit avec des marges de manœuvre budgétaires beaucoup plus faibles que les années précédentes. Il reprend les projections d'exécution du budget 2016, réalisé en septembre. On fait le point de la situation au mois de septembre pour constituer le BI 2017. Nous avons néanmoins intégré les évolutions pressenties à ce jour, avec quelques marges de manœuvre. Comme vous le savez, le BI reste, comme par le passé, un budget limitatif. Le BI 2017 est construit avec les hypothèses suivantes.

## Budget initial 2017 Faits marquants



L'exercice pour cette année est de nouveau et encore plus difficile à faire que d'habitude, les bases en sont :

- Une baisse de la masse salariale de -3,8 etp dont 2,5 lié à la régionalisation des fonctions supports (nous y reviendrons plus tard),
- Une prise en compte partielle des incidences de la régionalisation car tout n'est pas encore ajusté entre les Chambres de la région,
- Malgré de nombreuses incertitudes sur nos conventions avec nos financeurs, seule une légère baisse de ces recettes (- 47 k€)
- La limitation des investissements au strict nécessaire avec un emprunt de 120 k€ si besoin

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

6

La première concerne la loi de finances pour 2016 qui entraîne le report de l'application de la baisse de 2% de la dotation de la TATFNB<sup>2</sup>, en 2016 et en 2017. Ce budget n'en tient pas compte. Il ne tient pas compte non plus des baisses de cotisations obligatoires qui y seraient liées.

Deuxième fait marquant : la masse salariale baisse de 193 000 €. L'effectif global budgétaire passe de 54,6 à 50,8 ETP<sup>3</sup>, soit 3,8 ETP de moins. Comment en arrive-t-on à une baisse de 3,8 ETP ? Elle est principalement due (pour 2,7 ETP et 130 000 €) à la régionalisation des fonctions supports. En clair, nous allons avoir quatre agents qui, à compter du 15 mai 2017, passeront d'agents de la Chambre d'agriculture du Jura à agents de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Ces quatre personnes sont principalement des fonctions supports que sont la comptabilité et l'informatique. Ce sont les deux gros postes, ceci pour quatre personnes : Stéphanie RAVO, Geneviève MARAUD, Loïc POUZOL et Cyril ARNOUD. J'y reviendrai dans la présentation concernant la régionalisation de notre réseau.

Cette régionalisation est partiellement prise en compte, notamment en termes de masse salariale et d'investissement en informatique dans ce budget car, à cette heure, nous ne connaissons pas tous les contours et les impacts budgétaires. Nous y reviendrons donc sans doute dans le cadre d'une décision rectificative en cours d'année.

Malgré de grandes incertitudes sur certains postes, le volume des recettes en conventions est en légère baisse. Je souhaite attirer votre attention sur ces grandes incertitudes qui représentent une masse budgétaire très importante. Nous avons quatre axes sur lesquels nous n'avons pas d'information à ce jour.

<sup>2</sup> taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti

<sup>3</sup> équivalent temps plein

Le premier porte sur les nouveaux financements des actions en faveur de l'installation. À partir de 2017, il y a la mise en place de ce que nous appelons l'AITA<sup>4</sup> qui est le nouveau dispositif d'aide à l'installation.

Le deuxième secteur sur lequel nous n'avons pas d'information définitive concerne tout ce qui est lié au transfert de compétences entre les collectivités, notamment entre le Conseil départemental et le Conseil régional, lié à la loi NOTRe<sup>5</sup>.

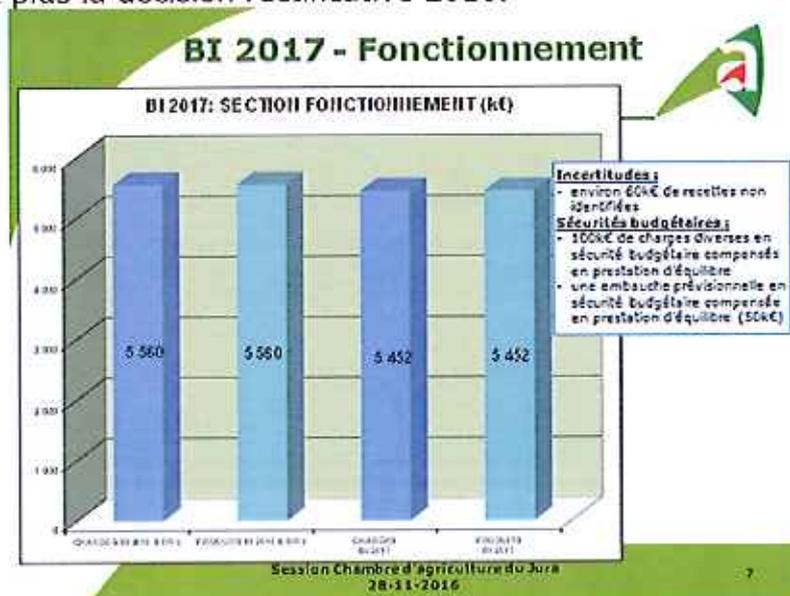
Le troisième axe porte sur les moyens du développement agricole. En tant qu'agriculteurs, vous savez qu'il y a une baisse des cotisations assises sur les chiffres d'affaires et donc une baisse du budget du CASDAR<sup>6</sup> au niveau national, ce qui entraînera une conséquence sur les enveloppes qui sont redonnées à chaque département et notamment à la Chambre d'agriculture du Jura.

Le quatrième axe concerne tout ce qui est autour des programmes forestiers, notamment dans le cadre de la réforme des « centimes forestiers ». Je ne vais pas développer ce point, le président en parlera dans son discours d'actualité.

Enfin et toujours, sur les faits marquants du BI, le programme d'investissements est limité principalement à des investissements reportés de 2016 : les réparations de toiture et aménagements de locaux, notamment la salle de visioconférence. Un emprunt de 120 000 € est programmé pour leur financement. Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par la Chambre d'agriculture en début de mandature, à savoir les sept programmes d'intérêt généraux définis dans le cadre d'un budget unique. Je laisse la parole à Denis pour vous présenter le budget en tant que tel.

### Monsieur Denis LEGRAND,

Vous avez une note détaillée dans votre dossier pour retrouver ce que je vais présenter de manière plus concise à l'aide d'un diaporama. La première diapositive vous présente les charges et les produits globalement au niveau de la Chambre d'agriculture pour 2017 : 5 452 000 € de charges et de produits prévisionnels, avec une diminution de - 1,9%, c'est-à-dire -107 000 € par rapport au BI plus la décision rectificative 2016.



<sup>4</sup> accompagnement à l'installation transmission en agriculture

<sup>5</sup> nouvelle organisation territoriale de la république

<sup>6</sup> compte d'affectation spéciale développement agricole et rural

Ces chiffres sont obtenus par rapport aux produits avec quelques incertitudes, notamment 60 000 € de recettes qui ne sont pas identifiées à cette heure mais qu'on espère réaliser, ainsi que 100 000 € de charges diverses en sécurité budgétaire qui sont compensées par des recettes d'équilibre. On se donne toujours une marge de manœuvre au niveau du budget afin de ne pas être obligé de faire des décisions rectificatives tous les deux mois.

On a une embauche prévisionnelle également compensée en prestation d'équilibre pour environ 50 000 €.

Voilà les sécurités budgétaires que nous nous donnons pour pouvoir fonctionner à peu près normalement. Par rapport à l'année dernière, nous avons plutôt un peu moins d'incertitudes.

C'est obtenu également par la prise en compte future des modifications tarifaires. Il s'agit d'une prise en compte partielle puisque nous n'avons pas intégré la totalité de ce qui est sur cette diapositive dans les prévisions budgétaires chiffrées que l'on vient de voir et que l'on verra en détail ensuite.

## BI 2017 - Orientations tarifaires 2017



- Tarif général à +1% : 564 €/j, 304 € par 1/2 j et 77 €/h et pour les prestations collectivités à 640 €/j
- Maintien des tarifs régionaux pour les tarifs déjà harmonisés (*abonnement mesp@rcelles*)

### Remises exceptionnelles 2017:

- Pour les agriculteurs du Jura dont le système dominant a été touché par la crise 2016 (grandes cultures, lait standard, viande bovine), pour une commande ferme et définitive passée entre le 28/11/2016 et le 01/12/2017, une réduction de 10% sur une seule commande d'un produit sera appliquée, non cumulable avec toute autre réduction.

- Pour les agriculteurs ayant bénéficié d'un audit fait par la Chambre, et financé par le Conseil régional, un bon de réduction de 10% avec un minimum de 125 € lui sera offert à valoir sur une prestation Chambre définie dans le plan d'action de l'audit.

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

8

Vous sera soumise au vote une augmentation du tarif général de +1%, sachant qu'on est globalement plutôt à 0,4 mais que l'inflation des services est à +1,4% sur l'année glissante passée. On arriverait à 564 € par jour et 304 € par demi-journée ou 77 €/heure pour les prestations générales et 640 € par jour pour les prestations aux collectivités.

On maintient tous les tarifs qui sont basés sur des prestations « régionales », et non pas « régionalisées ». Ces prestations sont vues et déclinées de la même manière dans toute la région Bourgogne Franche-Comté. Cela concerne principalement l'abonnement à « mesp@rcelles » pour lequel nous maintenons le tarif tel qu'il est voté aujourd'hui.

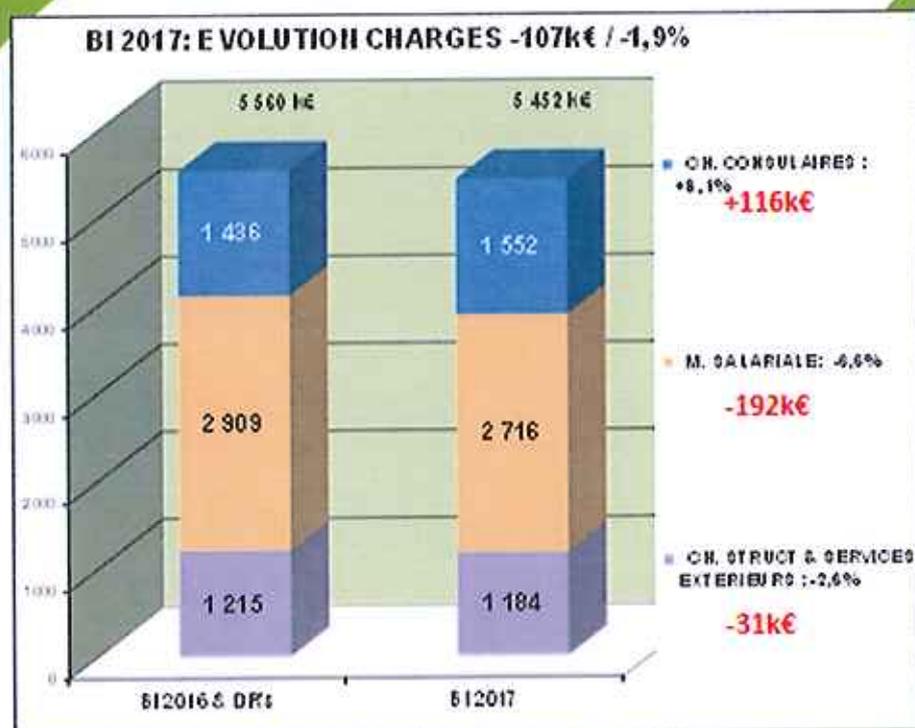
On a à faire voter des remises exceptionnelles pour 2017 pour tenir compte de la crise agricole de l'année 2016.

Il est proposé une réduction de 10% sur un produit d'une commande, une seule fois, pour les agriculteurs du Jura dont le système dominant a été touché par la crise en 2016. Cela concerne les grandes cultures, le lait standard et la viande bovine, ceci pour toute commande qui sera passée entre la date de la session et le 1<sup>er</sup> décembre 2017, c'est-à-dire sur un an.

De plus, pour les agriculteurs qui ont bénéficié d'un audit réalisé par la Chambre d'agriculture dans le cadre des audits financés par le Conseil régional, il y aura un bon de réduction de 10% avec un minimum de 125 € d'offert pour réaliser une des actions définies dans le cadre du plan d'action de l'audit. L'objectif est de valoriser le plan d'action de l'audit et d'inciter ceux qui ont fait un audit à réaliser le plan d'action. Si on en reste au plan d'action et qu'on ne le fait pas, on n'a pas fait grand-chose.

Voilà les propositions de tarifs qui seront soumises au vote tout à l'heure.

## BI 2017 – Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

10

Je continue avec les charges, toujours sur le budget de fonctionnement. Les charges sont en baisse de 2,6%, c'est-à-dire moins 31 000 € globalement, 1 184 300 € pour les charges de structure et les services extérieurs (pavé du bas). Les principaux changements sont des achats et fournitures administratives qui baissent de 9 000 €. On a moins 7 000 € sur les contrats de nettoyage, 5 000 € de moins sur les frais de réception des services. Par contre, on a 7 500 € de plus sur les coûts de personnels intérimaires, de vacataires ou de personnels mis à disposition. En général, on prend ce système pour des actions ponctuelles qui nécessitent de la main-d'œuvre à des moments où nous n'en avons pas de disponible. On a une augmentation de 10 000 € de la participation de la Chambre aux frais de fonctionnement de l'organisme ADEFOR39<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> association pour le développement de la forêt

Ensuite, on a également une nette diminution des amortissements de 19 500 € qui s'explique tout simplement par le fait qu'on amortit un peu plus vite que ce que l'on use comme matériels, véhicules, etc. Comme on fait durer, au bout d'un moment, il y a moins d'amortissements en termes comptables.

Au niveau du deuxième poste qui est la masse salariale, il y a une baisse de 6,6% (2 715 000 €) avec une baisse de -192 000 €. On vous l'a dit en introduction, il y a déjà l'incidence des fonctions supports qui partent à la Chambre régionale à partir du 15 mai 2017. On l'a pris en compte pour environ 130 000 € de moins et 2,5 ETP de moins. Sinon, on est bien à 50,8 ETP sur l'année 2017, avec une baisse de 3,8 ETP rémunérés. Il y a donc une baisse de 1,3 ETP, ETP qui ne sont simplement pas remplacés au niveau de la perspective 2017. Malgré tout, dans ce BI, on a prévu l'embauche d'une personne sur une action alimentation de proximité. Comme je l'ai dit, nous avons également pris en compte une embauche de sécurité budgétaire. Si on a une action à mener et que l'on doit embaucher, on a le poste budgétaire, sachant qu'on le fera si nous en avons besoin, comme les années précédentes. Voilà pour la masse salariale.

Les charges consulaires augmentent de 8,1%, à +116 000 € pour atteindre 1 552 000 €. Pour l'essentiel des variations, ce sont les frais prévisionnels de déplacement des membres, des élus et des réceptions de l'assemblée qui baissent de 13 000 €, c'est-à-dire -9,9%. Les indemnités des membres et des élus baissent de 10 000 € (-24%). Les cotisations obligatoires qui se trouvent dans cette grande masse augmentent de 140 000 € (+13%). La totalité de l'augmentation est liée à la cotisation supplémentaire à la Chambre régionale Bourgogne Franche-Comté pour les transferts de personnels et les achats de matériels informatiques qui passent dorénavant, à partir du 15 mai 2017, à charge de la Chambre régionale Bourgogne Franche-Comté. Comme il faut bien que cette Chambre régionale ait des moyens pour payer, elle appelle des cotisations.

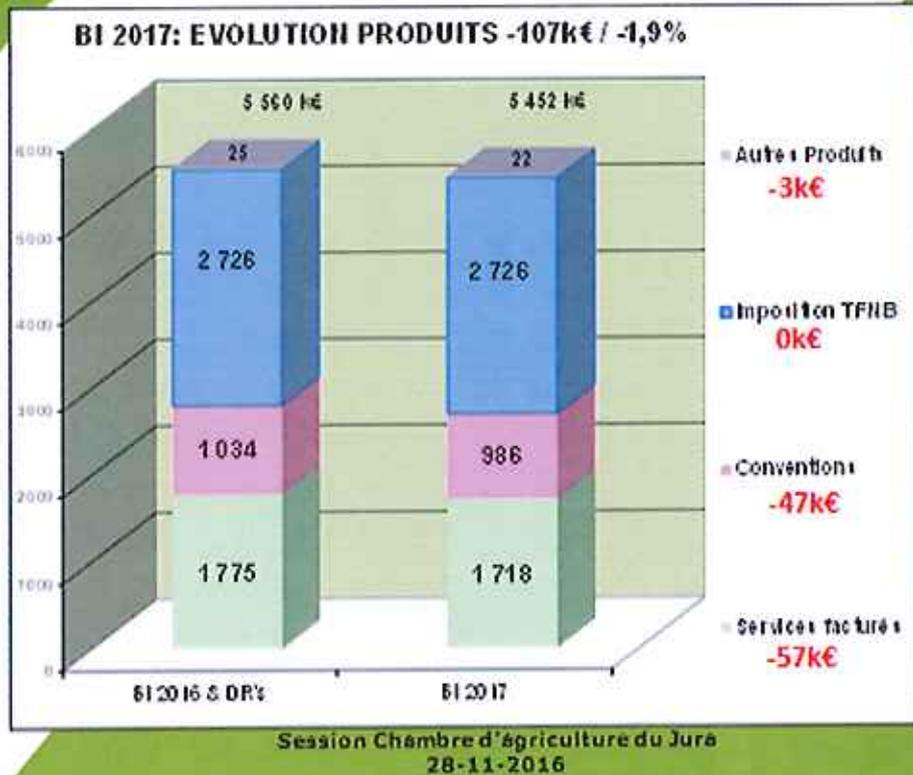
#### **Monsieur François GAUDRON,**

Une petite précision. Pour 2017, et uniquement pour 2017, puisque le transfert des quatre personnes que je vous ai indiquées tout à l'heure se fera à partir du 15 mai 2017, la charge de salaires et les charges sociales restent à la charge de la Chambre d'agriculture du Jura. Concrètement, on a une baisse de la masse salariale d'un côté mais, de l'autre côté, on retrouve cette même charge dans les charges consulaires. Budgétairement parlant, cela n'a pas d'effet sur le budget de la Chambre du Jura. La Chambre régionale vit en grande partie avec ce que nous lui donnons, donc, si on lui transfère des charges d'un côté, il faut qu'on lui transfère les recettes de l'autre.

#### **Monsieur Denis LEGRAND,**

L'autre poste dans cette masse de charges consulaires concerne les autres cotisations et subventions non-obligatoires qui s'élèvent à 200 000 € pour l'année 2017 et qu'on a maintenues à leur niveau de 2016. Voilà pour les postes de charges.

## BI 2017 – Fonctionnement



Les prestations de services sont à 1 718 000 € avec une baisse de 3,2% (-57 000 €). Principalement et par rapport au budget 2016, on a une baisse des recettes non-identifiées. Ce poste baisse de 70 000 €. C'est donc plutôt mieux que 2016 puisqu'on identifie mieux les prestations. Après, il faudra les faire ! Mais c'est plutôt positif. Ensuite, il y a la fin de la prestation de mise à disposition d'un agent à la FREDON<sup>8</sup> et à la Chambre régionale Bourgogne Franche-Comté en 2016 ; cet agent a quitté la Chambre d'agriculture. Ce qui nous fait une baisse de recettes de 50 000 €, sachant que nous n'avons plus non plus le salaire de cette personne en charge puisqu'il est parti.

### **Monsieur François GAUDRON,**

Il s'agit ici d'Alain Maire-Amiot. Il était responsable du département hommes-produits-entreprises, il est aujourd'hui chef de service de la Chambre régionale.

### **Monsieur Denis LEGRAND,**

Merci pour la précision. Si on retire les éléments dont je viens de parler, les recettes non-identifiées et la fin de la prestation de mise à disposition, les recettes de prestations sont en augmentation de 60 000 € par rapport à l'année précédente, avec un effectif en baisse, comme on l'a vu. Les écarts principaux concernent la mise en place d'une prestation « accompagnement des GIEE<sup>9</sup> » pour 40 000 € et la prestation « Agrilean » qui est un nouveau service que nous mettons en place depuis cette année, pour 20 000 € de plus.

<sup>8</sup> fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

<sup>9</sup> groupements d'intérêt économique et environnemental

Il y a par contre quelques prestations qui s'arrêtent, comme l'animation des réunions qualification en lait AOC<sup>10</sup> pour 16 000 € de moins et l'animation de l'association APJ 39 qui n'existe plus, donc pour 5 000 € de moins par rapport à 2016. Voilà pour ce poste prestations. Au niveau des conventions, on en a déjà parlé en introduction, on a une prévision de 986 000 €, moins 47 000 € par rapport à l'an dernier. On a parlé de la problématique sur le PRDA<sup>11</sup> qui, dans le budget 2017, est prévu pour l'instant à hauteur de la demande ou à peu de choses près (98%), donc en augmentation de 28 000 € par rapport à 2016, avec l'incertitude dont nous avons parlé tout à l'heure. Et puis quelques actions qui sont en légère baisse avec le Conseil départemental pour le pacte avenir agriculture Jura, l'ex-pacte agriculture jurassienne, qui ne baisse que de 6 000 € par rapport à l'année dernière, à hauteur de 153 000 €.

Les dispositifs Adeybois sont maintenus à 150 000 € avec une incertitude sur la moitié de l'année. Il y a l'arrêt de certaines conventions, ce qui est tout à fait logique, on savait qu'elles allaient s'arrêter.

Pour le dispositif de gestion multifonctionnelle du territoire, avec Arcade, le Conseil départemental et le syndicat des propriétaires forestiers, une baisse de 40 000 € par rapport à l'année dernière.

On a intégré quelques financements européens sur divers projets de territoires, tout cela pour +15 000 dans ce budget. Voilà pour les conventions.

Concernant la TATFNB, je ne vais pas en dire grand-chose si ce n'est qu'elle est maintenue à son niveau de 2016. Pour les autres produits, ils sont en baisse de -3 000 € à -21 500 € sachant que, dans cette baisse, est intégré l'arrêt de certains produits financiers que nous avons jusque-là, que nous n'aurons plus, ce qui aura une incidence de 7 000 € sur 2017 et beaucoup plus sur 2018. Certains vont en effet s'arrêter tout début 2017, mais on perçoit les produits financiers pour l'année passée complète, on aura donc encore quelques subsides financiers. Et puis une reprise de provisions de 5 000 € qui va apparaître dans ce poste « autres produits ». Voilà pour la partie fonctionnement.

#### **Monsieur François GAUDRON,**

Je me permets à nouveau une petite précision. On vous dit qu'on va avoir moins de recettes en termes de placements. C'est une règle qui nous a été imposée, nous devons maintenant placer l'ensemble de notre trésorerie au Trésor. Nous allons donc, petit à petit, fermer tous nos placements au Crédit agricole. La grande différence étant que nous n'aurons pas de retour financier sur ces nouveaux placements. C'est donc la perte concrète des intérêts de placement.

#### **Monsieur Denis LEGRAND,**

C'est à peu près 25 000 € par an depuis quelques années.

#### **Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Y a-t-il des questions sur ce budget de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses ?

#### **Madame Elise GROSSIORD,**

J'ai une question par rapport aux audits qui sont financés par le Conseil régional. Que sont ces audits ? Est-ce que c'est la Chambre qui va les effectuer ? Est-ce qu'il y a un rapport avec Agrilean ? C'est juste une demande d'éclaircissement, savoir où en est Agrilean et s'il y a un rapport entre les deux.

<sup>10</sup> appellation d'origine contrôlée.

<sup>11</sup> programme régional de développement agricole

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

J'y reviendrai dans mon discours.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

On enchaîne sur la partie du budget d'investissements.

**Monsieur Denis LEGRAND,**

## Budget initial 2017 - investissements

Chapitre	BI 2016	Projection 2016	BI 2017
Rbt Capital emprunts	49 026	43 626	49 026
Investissements immatériels	3 524	0	0
Logiciels	5 000	8 175	5 000
Bâtiment	51 500	979	30 500
Aménagements immeubles	78 240	1 875	78 240
Acquisition matériels	4 000	0	4 000
Acquisition véhicule	0	0	4 000
Mat informatique et téléphonie	30 000	20 248	Tsf CRA BFC
Mobiliers	21 500	443	21 500
Parts sociales	5 000	0	5 000
Cautionnement	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>247 790</b>	<b>75 346</b>	<b>197 266</b>

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

13

Sur les investissements, vous avez à l'écran ce qui était prévu au BI 1016, ce qui va être réalisé sur la projection 2016 et ce qu'on a prévu pour le BI 2017. On a remis le remboursement du capital des emprunts puisque nous sommes sûrs, à l'euro près, de ce que nous allons rembourser à la banque : 49 000 €, en intégrant un emprunt nouveau de 100 000 € pour financer un certain nombre de ces investissements. On ne dit pas que l'on fera forcément l'emprunt mais on se donne la possibilité de le faire. Je l'ai donc intégré dans le capital des emprunts à rembourser. Ensuite, on a des logiciels pour 5 000 €, des bâtiments pour 30 500 €. Ce sont surtout des aménagements de bâtiments, cela concerne des réparations de toiture sur le site de Lons le Saunier ainsi que la toiture de l'accueil que nous avons déjà prévue l'an dernier et que nous n'avons pas faite. A un moment donné, il va falloir qu'on le fasse ! Pour ce qui est des aménagements d'immeuble, c'est principalement ici, à l'étage, pour réaménager le bâtiment que l'on appelle « forêt », donc l'étage du dessus. L'objectif est de faire une salle de visioconférence et d'avoir une salle de plus par rapport à ce qu'on a aujourd'hui sur le site. On a également l'aménagement d'une salle dans les locaux de Champagnole puisqu'il y a des mouvements dans les bâtiments, ce qui fait que l'on perd la mise à disposition d'une salle à Champagnole. Il faut donc que l'on réaménage un ou deux bureaux pour retrouver une salle de réunion.

Toujours dans ce poste, il y a également l'investissement dans la réfection d'une partie du système électrique de la maison suite à des audits qui montrent que certains matériels sont à changer. L'acquisition de matériels, ce sont des postes divers. Pour l'acquisition de véhicules, je n'ai pas remis à jour la diapositive, il y a donc une petite erreur. Il y a 4 000 € pour des investissements dans des rachats de véhicules du GPPF<sup>12</sup> qui, aujourd'hui, sont loués et qui arrivent au terme de la location. Le matériel informatique est transféré à la Chambre régionale. Pour information, c'est en gros une trentaine de milliers d'euros mais que l'on va payer sur 3 ans au travers de la cotisation dont on a parlé tout à l'heure. Cela nous fera 10 000 € à sortir chaque année, ce qui correspond à peu de choses près aux amortissements que l'on constaterait dans notre comptabilité si on avait investi nous-mêmes. L'immobilier, c'est pour aménager les salles dont je parlais tout à l'heure. Les parts sociales, pour 5 000 €, c'est la holding Transporc à laquelle nous avons souscrit il y a 2 ans. On a payé 50% du capital et si on veut pouvoir payer les 50% restants, s'ils nous les demandent, il faut les mettre au budget. Ces 5 000 € ne seront peut-être pas utilisés, comme l'année dernière, mais on le saura plus tard. Voilà pour les investissements.

### Budget initial 2017 Grandes masses

**Compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	2 808 458	Subventions de l'État	19 000 000
dont charges de pension civiles*		Fiscalité affectée	2 728 104
Fonctionnement suite aux charges de personnel	2 431 413	Autres subventions	907 309
Intérim (à ce échelon)	194 295	Autres produits	1 729 716
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>5 452 209</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>5 452 209</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
<b>TOTAL EQUILIBRÉ du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)</b>	<b>5 452 209</b>	<b>TOTAL EQUILIBRÉ du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)</b>	<b>5 452 209</b>

\* Taux de cotisation de 10,33% des cotisations employeurs C22-Pensions

#### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	168 800 000
- reprises sur emprunts, dépréciations et provisions	- 8 000 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actif	- 500 000
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	-
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>163 000 000</b>

#### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Capacité d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	163 000 000
Investissements	148 240 000	Financement de l'actif par l'État	
Remboursement des dettes financières	42 026 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
<b>TOTAL DES EMPLIS (5)</b>	<b>197 266 000</b>	Autres ressources	500 000
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	86 234 000	Augmentation des dettes financières	120 000 000
		<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>283 500 000</b>
		Équilibre sur fonds de roulement (8) = (7)-(6)	-

**28-11-2016**

Vous avez à l'écran le tableau que l'on met au vote. Je ne vais pas le reprendre en détail. Tous les chiffres sont ceux qui vous ont été présentés ou qui sont dans les documents qu'on vous a fait passer. Un des seuls nouveaux éléments étant que l'on voit apparaître les 120 000 € d'emprunts nouveaux que nous avons intégrés. Il y a surtout le calcul de la capacité d'autofinancement qui se solde à 163 000 € et la variation du fonds de roulement qui intervient si on fait tout ce qui est prévu, comme prévu.

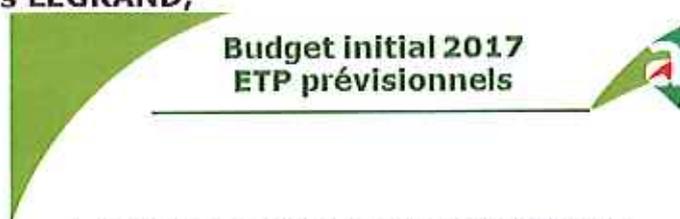
<sup>12</sup> groupement de promotion et de productivité forestière

On a une augmentation de 86 000 € du fonds de roulement qui correspond à peu de choses près à 6 jours de fonctionnement, sachant que c'est approximatif puisque, si on change le dénominateur que sont les charges de fonctionnement, on change forcément le nombre de jours.

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Y a-t-il des questions ? Sur cette partie budget-investissements, vous voyez que c'est un budget qui se limite au strict nécessaire. Il a été travaillé à l'occasion de deux commissions finances qui associaient les élus et l'équipe de la Chambre en charge de ces questions-là. Même si nous avons un certain nombre d'incertitudes par rapport à des évolutions législatives réglementaires et autres, je pense que nous maîtrisons très bien nos chiffres sur la partie des charges. Ce qui me semble être le plus important dans la construction budgétaire, c'est d'être très précis et clairvoyant sur nos coûts, nos charges et ensuite de faire le maximum pour optimiser les recettes et gérer les effectifs de nos collaborateurs au plus juste, en rapport avec le potentiel de facturation, de prestations, que ce soit aussi bien auprès des agriculteurs que des collectivités et d'un certain nombre de partenaires, Conseil régional, Conseil départemental pour ne citer que les deux principaux. S'il n'y a pas de questions, on va continuer.

**Monsieur Denis LEGRAND,**



Le BI 2017 présenté comporte 50,8 ETP dont :

ETP en « personnels administratifs » → 13,9 ETP

ETP en « personnels techniques » → 36,9 ETP

Vous avez ici une diapositive sur les ETP prévisionnels avec, sur l'année 2017, 50,8 ETP qui se répartissent en 13,9 ETP dits « administratifs » et 36,9 ETP dits « techniques ». Nous en arrivons au vote, président. On a trois diapositives de vote.

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Vous reprenez donc vos petits cartons, s'il vous plaît. Je mets aux voix l'approbation du BI 2017 et de toutes ses composantes telles qu'elles vous ont été décrites à l'instant. Y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas, je vous remercie. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Tous les autres sont pour. Je vous remercie.

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions**

**Le budget 2017 ainsi que toutes ses composantes et les tarifs 2017 sont approuvés.**

# Délibérations budgétaires

Monsieur François GAUDRON,

## VOTES soumis à l'assemblée 2/3



- **Délibérations :**

Pouvoir est donné au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura :

- de réaliser des emprunts bancaires à moyen terme pour un montant total de 120 k€ sur 12 à 18 ans pour financer tout ou partie des investissements prévus au BI 2017 immobiliers et/ou mobiliers

- de se prononcer en lieu et place de la Session sur toute modification du budget, proposée par le Président, pendant l'intervalle des Sessions

**Emprunt**

Membres élus : 46

Quorum : 24

Membres présents : 24

Votes contre :

Votes abstention :

Votes pour : 24

Membres élus : 46

Quorum : 24

Membres présents : 24

Votes contre :

Votes abstention :

Votes pour : 24

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

17

Nous avons deux délibérations. La première concerne l'autorisation de réaliser un emprunt bancaire, voire des emprunts bancaires, à moyen terme pour un total de 120 000 € sur 12 à 18 ans pour financer tout ou partie des investissements prévus au BI 2017, que ce soit immobiliers ou mobiliers.

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée, je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La délibération donnant pouvoir au bureau de la Chambre d'agriculture du Jura de réaliser des emprunts bancaires à moyen terme pour un montant total de 120 k€ sur 12 à 18 ans pour financer tout ou partie des investissements prévus au BI 2017 immobiliers et/ou mobiliers est votée à l'unanimité.

**Monsieur François GAUDRON,**

Pour la deuxième délibération, nous vous demandons de vous prononcer sur des modifications du budget proposées par le président pendant l'intervalle des sessions. C'est la même délibération que lors des sessions budgétaires. C'est la possibilité que vous donnez au bureau de modifier les budgets entre deux sessions.

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Vous l'avez vu tout à l'heure, on vous a transmis l'information. Sachez que ce sont toujours des modifications à la marge. S'il devait y avoir une modification d'envergure, c'est-à-dire de plus de 100 000 €, nous réunirions bien sûr une session pour pouvoir délibérer. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La délibération donnant pouvoir au bureau de la Chambre d'agriculture du Jura de se prononcer en lieu et place de la session sur toute modification du budget, proposée par le président, pendant l'intervalle des sessions est votée à l'unanimité.

## Remises gracieuses

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Nous avons ensuite un certain nombre de remises gracieuses pour 44,55 €. Ce sont en général des arrondis de factures. Il y en a deux pour 1 centime, ce sont des écarts de règlement la plupart du temps. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions sur ces remises gracieuses à hauteur de 44,55 € ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La proposition de remises gracieuses de 44,55 € sur l'exécution du budget 2016 est approuvée à l'unanimité.

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Pour les tarifs, vous avez dans vos documents le détail du coût individuel des différentes prestations. On se tient à votre disposition si vous aviez des questions par rapport cela.

Notre exercice de vote du budget est maintenant terminé, merci. Nous avons réalisé cette partie qui n'est pas passionnante.

# Point sur la régionalisation des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté

**Monsieur François GAUDRON,**

Décret n° 2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des chambres d'agriculture

Répercussions essentielles pour nos organisations

Je vais vous présenter rapidement cette deuxième étape de la régionalisation. Je vous rappelle que la première étape a été la fusion des deux Chambres régionales, la Chambre régionale de Bourgogne avec celle de Franche-Comté. Nous en arrivons à la deuxième étape de la régionalisation qui a été définie par le décret de 2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des Chambres d'agriculture.

Je vais donc vous présenter les répercussions essentielles pour notre organisation.

Ce décret se traduit par le renforcement de l'échelon régional. Premier axe de renforcement : tout ce qui est autour de la définition de la stratégie régionale. En clair, il y a définition des priorités de la mandature à l'échelle régionale dans le respect des orientations de l'APCA<sup>13</sup>.

## Renforcement de l'échelon régional

- **Définition de la stratégie régionale :**
  - Définition des priorités de la mandature à l'échelle régionale dans le respect des orientations APCA ;
  - Élaboration d'un bilan de mandature ;
  - Compte rendu annuel transmis à l'APCA.
- **Mutualisation de certains services supports à la CRA (applicable au 15 mai 2017 - un an après la publication) :**
  - Coordination et harmonisation des achats ;
  - Gestion du personnel, paie ;
  - Gestion des systèmes d'information ;
  - Mise en place d'un schéma directeur du patrimoine immobilier sur la circonscription ;
  - Tenue de la comptabilité, harmonisation du contrôle interne et de gestion

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

21

<sup>13</sup> assemblée permanente des chambres d'agriculture

Toute la politique des Chambres d'agriculture, en terme d'orientations, se fera donc au travers de la Chambre régionale dans le cadre des orientations de l'APCA.

Deuxième point : l'élaboration d'un bilan de mandature.

Troisième point : l'obligation d'un compte rendu annuel de l'action de la Chambre régionale et des Chambres départementales du territoire transmis à l'APCA tous les ans, l'APCA étant chargée d'en faire une synthèse pour le ministère de l'agriculture.

La stratégie régionale tient compte du fait que la loi NOTRe a défini un rôle précurseur du Conseil régional, donc une définition des politiques au plan régional.

Deuxième axe de renforcement de l'échelon régional : la mutualisation de certains services supports. On a donc un certain nombre de services dont l'activité est transférée à la Chambre régionale.

La première des activités concerne tout ce qui est autour de la coordination et de l'harmonisation des achats. A partir du moment où nous devons faire un achat, nous devons passer par le service « achats » de la Chambre régionale, ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il y aura tout ce qui est gestion du personnel au plan régional, y compris les paies, mais pas uniquement, cela va de l'embauche jusqu'au départ de salariés dans chaque Chambre, qu'elle soit régionale ou départementale.

C'est aussi tout ce qui est gestion des systèmes d'information, notamment l'informatique. Il y aura un service spécifique informatique au niveau régional qui viendra appuyer les Chambres départementales.

Il y a la mise en place d'un schéma directeur du patrimoine immobilier sur la circonscription. C'est donc la Chambre régionale qui sera en charge de la politique patrimoniale des Chambres d'agriculture de son territoire.

Il y a également la tenue de la comptabilité, l'harmonisation du contrôle interne et de la gestion. Voilà pour les services mutualisés.

Je ne vais pas vous décrire le travail que nous avons fait service par service parce que ce serait très long. Je vais vous en décrire un, sachant que vous avez dans vos documents une présentation de l'ensemble des services. Je vous propose de vous présenter la synthèse du système d'information.

## **Systèmes d'information : Réflexions – action engagée**



### **Réflexions :**

- Constat de l'existence d'un service commun en Bourgogne regroupant personnels, matériels et logiciels - nécessité d'étudier la convergence des systèmes existants avec transfert de la propriété à la CRA BFC de l'ensemble des matériels et logiciels nouvellement acquis
- Objectif de réunir les conditions pour converger à terme vers une totale harmonisation des SI et une fiabilisation des conditions de fonctionnement
- Nécessité de l'élaboration d'un engagement de service de la CRA au profit des CDA
- Échéance au 1er janvier 2017

### **Action :**

- Appel à candidature pour la fonction de préfigurateur du futur service informatique de la CRA, responsable régional des systèmes d'information – RRSI
- Désignation d'Antonio Da Mota (71) par le comité des directeurs

Au travers des instances régionales, à la fois du bureau de la Chambre régionale et du comité des directeurs de Chambres d'agriculture, nous avons fait un travail. Nous avons tout d'abord fait le constat de ce qui se passait sur le plan informatique, notamment le fait qu'il y avait déjà un service commun en Bourgogne regroupant l'ensemble du personnel, du matériel et des logiciels. Il y avait la nécessité d'étudier la convergence des systèmes existants entre la Chambre de Bourgogne et la Chambre de Franche-Comté, notamment sur l'ensemble des matériels et logiciels nouvellement acquis. Ceci se traduit par le fait que tous les matériels et logiciels acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront propriété de la Chambre régionale. L'objectif est de réunir les conditions pour converger à terme vers une totale harmonisation des services d'information et une fiabilisation des conditions de fonctionnement. Ce service préconisera l'ensemble des achats de notre matériel informatique notamment. Il y a la nécessité de l'élaboration d'un engagement de services de la Chambre régionale au profit des Chambres départementales. Il n'est pas question que la régionalisation diminue la qualité des services qui sont aujourd'hui menés dans chaque Chambre départementale. L'échéance est au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour ce faire, nous avons fait un appel à candidature pour la fonction de préfigurateur du futur système d'information. C'est Monsieur Antonio DA MOTA de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire qui a été nommé et qui est en train de travailler sur cette préfiguration des systèmes d'information. C'est la méthode que nous avons employée pour l'ensemble des secteurs régionalisés.

## Les achats : Réflexions – action engagée



### Réflexions au niveau BFC :

- Objectif de la mise en place d'un pôle achat, prestataire de tous les établissements du réseau, au sein des services généraux de la CRA.
- Échéance au 1er janvier 2017
- Mise en place d'un organe de pilotage regroupant tous les établissements et permettant notamment une expression exhaustive du besoin et la mise à disposition de marchés à bons de commande adaptés pour les fournitures courantes
- Nécessité de l'élaboration d'un engagement de service de la CRA au profit des CDA

### Action :

- Lettre de mission de préfiguration adressée à Serge FOURNEL (71).

## La gestion du personnel : Réflexions – action engagée



### Réflexions :

- Création, au 1er janvier 2017, au sein de la CRA, d'un service « Ressources humaines » - RH, appelé à assurer la gestion et la paie des agents – de tous statuts, de tous les établissements de la région.
- Nécessité de l'élaboration d'un engagement de service de la CRA au profit des CDA
- Nécessité de renforcer très rapidement les ressources RH de la CRA
- Partage des missions entre le service RH de la CRA et les différents établissements

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

23

## Opérations comptables : Réflexions – action engagée



### Réflexions :

- Constat de la nécessité de raisonner par année budgétaire (1er janvier au 31 décembre)
- Constat de la quasi impossibilité de mettre en place une organisation unifiée au 1er janvier 2017
- Constat de la fourniture fin 2017 du futur SI Finances pour la comptabilité de l'année 2018
- Objectif retenu de régionaliser la fonction au 1er janvier 2018

### Action :

- Appel à candidature pour la fonction de préfigurateur du futur service des affaires comptables à la chambre régionale
- Désignation de Florence Cornument (70) par le comité des directeurs

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

25

Concrètement, au niveau de la Chambre régionale, qu'est-ce que cela donne en termes d'organisation ? Au travers de la fusion, on avait un organigramme avec quatre services, le service économique et entreprises, le service filières, le service territoire et environnement et puis les services généraux, avec une cellule politiques publiques et une cellule communication interne. On a ajouté un centre de prestations régionalisées au travers des services généraux, avec un pôle ressources humaines, un pôle comptabilité, un pôle service d'information et un pôle d'achats. C'est un centre de prestations qui est bien au service des huit établissements de la Bourgogne Franche-Comté.



Quelles sont ces missions ?

## Renforcement de l'échelon régional



➤ **Transfert de missions des CDA vers la CRA (applicable au 15 mai 2017 - un an après la publication) :**

- Analyse, suivi et contribution à l'élaboration et au bilan des politiques publiques ;
- Suivi des marchés, études économiques et prospectives ;
- Élaboration, coordination et promotion de l'offre de formation ;
- Mise au point d'un socle commun de prestations et outils ;
- Conception et mise en œuvre d'actions et d'outils de communication ;
- Promotion de la création et reprise d'entreprises.

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

29

- C'est tout ce qui est autour de l'analyse, du suivi, de la contribution, de l'élaboration et du bilan des politiques publiques, donc un gros travail en lien notamment avec le Conseil régional et les services de l'Etat.

- Le suivi des marchés, études économiques et prospectives. Nous avons déjà un travail de fait en Franche-Comté. Il y avait aussi un travail fait en Bourgogne. Ce n'est donc que la mutualisation ou la régionalisation de ces deux services.

- L'élaboration, la coordination et la promotion de l'offre de formations des agriculteurs. Ce sont bien les formations qui sont prescrites par les Chambres d'agriculture mais au plan Bourgogne Franche-Comté.

- Mise au point d'un socle commun de prestations aux agriculteurs et aux collectivités territoriales.

- Conception et mise en œuvre d'actions et d'outils de communication.

- Promotion, création et reprise d'entreprises.

Dans le renforcement de l'échelon régional, il y a encore la création d'un service commun Recherche, Développement et Innovation dans les Chambres régionales avec pour mission la coordination, l'animation et la valorisation des programmes de développement.

## Renforcement de l'échelon régional



- **Création d'un service commun Recherche Développement Innovation (RDI) dans les CRA** (missions = coordination, animation, valorisation des programmes de développement, recherche et innovation, en particulier agro-écologique. capitalisation données);
- **Possibilité de transfert de gestion d'une partie de la mission Installation des CDA vers CRA.**
- **Possibilité de constituer un groupement comptable au sein de la région**

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

30

Il y a aussi la recherche et l'innovation, en particulier tout le secteur de l'agroécologie et la capitalisation des données.

C'est encore la possibilité de transfert de gestion d'une partie de la mission installation. On le verra au travers de la mise en place de l'AITA. Pour l'instant, on n'en connaît pas les contours, on ne sait pas ce qui sera régionalisé dans les services installation.

Il y a également la possibilité de constituer un groupement comptable au sein de la région.

Si on reprend rapidement ces différents points, en ce qui concerne tout ce qui est Recherche, Développement et Innovation, l'ambition portée au niveau régional aujourd'hui est d'inscrire cette activité dans une vision stratégique du développement des prestations des Chambres d'agriculture. Il s'agit bien sûr des prestations payantes si elles sont individuelles.

## RDI : Réflexions – action engagée



### Ambition portée par le niveau national :

- **Inscrire l'activité RDI dans une vision stratégique du développement des prestations Chambres d'agriculture**
- **Renforcer l'efficacité des moyens des Chambres d'agriculture investis dans la RDI**
- **Affirmer le rôle de coordination des acteurs au niveau régional**

### Actions :

- **Création du service commun**
- **Réalisation d'un état des lieux interne au réseau consulaire BFC**
- **Une posture à adopter vis-à-vis des acteurs régionaux de la recherche, du développement et de l'innovation**
- **Proposition d'une feuille de route**

Session Chambre d'agriculture du Jura  
28-11-2016

31

C'est le renforcement de l'efficacité des moyens dans les Chambres d'agriculture investies dans ce secteur et affirmer le rôle de coordination de la Chambre régionale au niveau des acteurs au plan régional.

En termes d'actions : création du service, réalisation d'un état des lieux interne au réseau, une posture adaptée vis-à-vis des acteurs régionaux de la recherche, du développement et de l'innovation et puis proposition d'une feuille de route. Pour l'instant, ce travail n'a pas été réalisé.

## Agent comptable : Réflexions action engagée



### Réflexions :

- Situation transitoire à la CDA 71, constat du départ proche des agents comptables des CDA 21, 58 et 89 ; agent comptable de la CRA nommé pour un an.
- Opportunité de créer un groupement comptable avec agent comptable unique pour un partie des chambres ; les autres chambres pourraient rejoindre le groupement comptable au fil de l'eau
- Intérêt pour le futur service comptable de la CRA de n'avoir qu'un seul agent comptable en vis-à-vis.

Autre secteur : l'agence comptable. La Chambre d'agriculture du Jura n'est pas concernée pour l'instant mais nous avons la possibilité de créer une agence comptable pour l'ensemble des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, ceci plutôt que d'avoir des agents ou des agences par département. Certaines Chambres d'agriculture, notamment la Saône et Loire, la Côte d'Or, l'Yonne et la Nièvre sont intéressées car il y a des départs à la retraite ou des besoins en la matière. Ils vont donc créer une agence comptable et nous pourrons y rentrer si un jour nous n'avons plus d'agent comptable. Ce n'est pas le cas, il est avec nous aujourd'hui. On n'a donc pas de besoin pour l'instant.

## Transfert des personnels



### Conséquences :

- En vertu du décret, les personnels exerçant au moins à 50% de leur temps au profit de missions régionalisées sont transférés à la CRA le 15 mai 2017.
- Les éléments substantiels de leur contrat de travail – dont leur résidence professionnelle, doivent être maintenus.
- S'appliqueront les conditions d'emploi en vigueur à la CRA – Intérêt d'avoir finalisée à cette date l'harmonisation des conditions de travail au niveau régional
- Note juridique établie par l'APCA et devant être déclinée au niveau local pour fixer les modalités et les conditions de transfert.

Il y a le transfert des personnels. Je clôturerai sur cet axe.

Comme je l'ai dit, la conséquence du décret, c'est qu'on a un certain nombre de personnels exerçant au moins 50% de leurs activités et de leur temps au profit des missions régionalisées qui seront régionalisés le 15 mai 2017. Ce n'est pas le 14 ou le 16, c'est bien le 15 mai 2017. Les éléments substantiels de leur contrat de travail, dont leur résidence professionnelle, doivent être maintenus. Pour l'instant, on ne demande donc pas à ces personnes de déménager, elles continueront à travailler dans les locaux de la Chambre d'agriculture du Jura. S'appliqueront les conditions d'emploi en vigueur à la Chambre régionale à la date du 15 mai 2017. Il nous faudra donc avoir finalisé à cette date l'harmonisation des conditions d'emploi au niveau régional. C'est un axe sur lequel nous sommes en train de travailler. Nous devons harmoniser l'ensemble des conditions d'emploi de l'ensemble des agents de Bourgogne Franche-Comté dans l'année 2017. C'est donc l'harmonisation des conditions d'emploi de 530 agents sur la région, avec huit établissements, donc avec huit accords d'entreprises différents.

Une note juridique a été faite par l'APCA pour nous aider à décliner cet accord au niveau local. Voilà pour ce qui est de la régionalisation.

### **Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Merci. Quelques points supplémentaires de précision. Dans ce qui n'est pas transféré, par déduction, nous restons maîtres de notre budget, pour sa construction et son exécution. Ceci reste à l'échelle de chaque département, de chaque établissement. Le président conserve son rôle d'ordonnateur des dépenses et des recettes. Pour les Chambres d'agriculture au niveau Bourgogne et Franche-Comté, c'est aujourd'hui 530 agents dont 30 à 35 vont être transférés de l'échelle départementale à l'échelon régional. Ceci se fera au 15 mai 2017 sur les métiers qui vous ont été présentés par François. Tout le reste demeure en place, en particulier le personnel dédié aux rôles de proximité, c'est-à-dire tout ce qui concerne la prestation de services auprès de nos mandants, que ce soient les agriculteurs ou les collectivités. Ceux-là restent en poste dans les départements et sous l'autorité du président et du directeur de la Chambre départementale. Ces constructions sont bien sûr extrêmement longues et compliquées, puisqu'il faut arriver à se mettre en conformité avec les décrets, ce qui n'est jamais très simple. Nous avons eu moins d'un an pour le faire. Cela engage des enjeux sociaux, il a donc fallu passer par une étape de négociations/renégociations d'accords. Il y a également les aspects budgétaires puisqu'il faut transférer les moyens à la région afin qu'elle puisse réaliser ses nouvelles missions. Cela a donc nécessité de se mettre d'accord entre les présidents des huit départements, des huit établissements. Tout cela a été un petit peu compliqué. C'est compliqué dans une région comme la nôtre mais ça l'est encore plus dans celles qui nous sont joignantes, que ce soit Auvergne Rhône-Alpes ou Grand Est, avec douze départements et trois régions. Ceci crée énormément de perturbations dans le fonctionnement global du réseau des Chambres. C'est pour cela que, la semaine dernière, nous avons tenu une convention sur une journée, qui a réuni tous les présidents et directeurs de Chambre pour se projeter sur le futur fonctionnement. Ceci rebat énormément les cartes. Il faut trouver dans tout cela une nouvelle efficacité à partir de cette organisation. Pour le moment, on est encore un peu les « mains dans le cambouis », en train de resserrer les boulons un peu partout, de mettre en place la « tuyauterie » qui va nous permettre, demain, de travailler aussi efficacement, voire plus efficacement qu'hier.

On l'espère puisque tout cela à vocation, à terme, en mutualisant de plus en plus d'opérations, de réduire nos coûts et donc de gagner en performance. Notre collègue directrice de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Jura est présente. Les réseaux consulaires sont tous les trois fortement impactés par ces phénomènes de régionalisation. Nous ne sommes pas tous organisés de la même façon actuellement. La loi n'a pas prévu que l'on soit tous basés sur le même modèle, chaque réseau a évolué un peu en fonction des attentes de ses élus et ce qui a pu être obtenu des pouvoirs publics. Cela a été un gros bras de fer. Les Chambres de métiers et de l'artisanat et les Chambres de commerce et d'industrie sont régionalisées, elles ont des antennes départementales.

**Madame Valérie FATON,**

Pour les Chambres de métiers, nous avons un bureau intermédiaire qui est interdépartemental, puisque nous avons fusionné en Franche-Comté avant la réforme territoriale. On a donc un niveau départemental, un niveau interdépartemental et un niveau régional. Il faut maintenant harmoniser tous ces niveaux, c'est en cours.

**Monsieur Dominique CHALUMEAUX,**

Est-ce que vous avez des questions ? Nous y revenons à chacune de nos sessions, il s'agit d'un événement marquant. Nous sommes dans l'organisation de notre réseau puisque, historiquement, depuis les années 40, nous fonctionnions sur un modèle où le socle était le département. On avait une assemblée permanente mais qui était plus sur le régime d'une association des présidents pour avoir un rôle de lobbying national. On passe maintenant à une organisation avec un rôle intermédiaire régional qui prend de plus en plus d'ampleur. L'assemblée permanente des Chambres, au niveau national, se voit également renforcée dans ses missions, en particulier sur tout ce qui relève du contrôle sur les établissements du réseau, que ce soit les départements ou les régions. Ce que j'ai découvert avec ma responsabilité de secrétaire général depuis le mois de février, c'est que les Chambres d'agriculture sont vraiment des établissements, certes gérés par des élus, mais avec une tutelle extrêmement forte de l'Etat, qui se renforce même de jour en jour. Il n'y a pas de semaine où je ne suis pas amené à devoir discuter avec tel ou tel ministère sur tous les domaines que nous sommes amenés à assurer dans notre département, dans le fonctionnement d'une institution comme la nôtre, que ce soit dans les aspects budgétaires, les aspects sociaux, les aspects qui relèvent de la gestion d'un certain nombre de structures, c'est-à-dire tous les services communs que nous avons constitués, le fonds national de péréquation, notre caisse d'assurance chômage puisque nous assurons notre propre couverture chômage. Au sortir d'un contrôle de la cour des comptes qui a été particulièrement tatillon et pointilleux, on se doit de mettre en conformité certaines règles qui avaient été jusque-là peut-être laissées un peu de côté. Nous avons une pression extrêmement forte des pouvoirs publics. Ne croyez pas que la Chambre d'agriculture soit une structure où on peut faire ce que l'on veut. C'est beaucoup plus compliqué. Nous avons une tutelle très forte qui s'exerce à l'échelle du département et, de plus en plus, au niveau national.

(arrivée de Monsieur le préfet)

À ce sujet, j'accueille Monsieur VIGNON, nouveau préfet du Jura. Je lui souhaite la bienvenue dans nos travaux de la matinée. Monsieur le préfet, vous arrivez à point nommé. J'allais bientôt prendre la parole pour mon discours d'actualité.

Une autre information : nous avons, la semaine dernière, au niveau national, procédé à l'élection d'un nouveau président, puisque, Guy VASSEUR qui était en poste depuis 2010, a mis un terme à son mandat. Il a fait valoir ses droits à la retraite. N'étant plus exploitant agricole, il ne pouvait plus rester président de Chambre et encore moins président de l'APCA. Claude COCHONNEAU lui succède. C'est un éleveur dans le département de la Sarthe. La Sarthe est donc à l'actualité en ce moment ! Il est et il reste président de la Chambre régionale Pays de Loire. Le reste du bureau est inchangé.

# **Discours d'actualité de Dominique CHALUMEAUX, président de la Chambre d'agriculture du Jura**

Monsieur le préfet, Madame, Messieurs les parlementaires, Monsieur le président du Conseil départemental, cher ami, Mesdames, Messieurs les élus, présidents d'organisations, Mesdames, Messieurs les directeurs, Mesdames, Messieurs, cher(chère) ami(e).

Monsieur le préfet, c'est un très grand honneur de vous accueillir ce matin pour nos travaux. Peu de temps après votre installation, votre présence ici est particulièrement appréciée des élus de la Chambre d'agriculture et sera, à n'en pas douter, estimée par l'ensemble des agriculteurs jurassiens, comme une marque appuyée de votre attention dans un contexte économique difficile.

Comme nous avons eu l'occasion de vous le dire vendredi, notre département traverse une période particulièrement compliquée. Je voulais surtout vous dire qu'avec vos prédécesseurs, et j'en ai déjà connu cinq dans mes fonctions, j'ai toujours entretenu de très bonnes relations, de confiance et constructives, et je forme le vœu qu'il en soit bien entendu de même avec vous. En tout cas, je ferai tout à mon niveau pour qu'il en soit ainsi. A titre relationnel, j'associe également vos services et en particulier la DDT représentée largement ce matin et plus particulièrement son Directeur, Monsieur ROCHE.

Monsieur le président du Conseil départemental, merci d'être là, dans le contexte difficile que nous traversons, mais que le Conseil départemental traverse également. Ta présence parmi nous est hautement appréciée.

Nous nous retrouvons, en cette matinée, pour la tenue de notre session qui est un temps fort pour évoquer l'actualité de 2016 et préparer 2017. Cela vient d'être fait avec l'adoption du budget et je vous en remercie.

Il y a un an, à pareille époque, je vous avais dit que nous assistions à un tournant dans le fonctionnement de notre institution, avec l'adoption du dernier budget prenant en compte la totalité de notre périmètre de fonctionnement et de nos compétences.

Ce propos, Monsieur le président du Conseil départemental, tu pourrais aussi le faire tien. A notre niveau, nous subissons, je le rappelle, l'impact des lois récentes, comme bon nombre de collectivités et de nos réseaux consulaires. L'une des conséquences est budgétaire, mais ce n'est là que la partie la plus visible d'un iceberg qui flotte encore en eaux troubles ! Il y a aussi des changements qui ne se mesurent pas à qu'à l'aune des conséquences pécuniaires, mais tout autant au travers des modes d'organisation et de fonctionnement.

De la maîtrise de ces évolutions dépendra fortement notre capacité d'intervention aux côtés d'une agriculture, de filières et de territoires fragilisés par cette année 2016.

Rien n'a changé ces derniers mois de la situation difficile que je vous avais décrite en 2015. Si nos dirigeants politiques semblent d'abord tournés vers les échéances de 2017, la situation de l'agriculture se détériore jour après jour.

Dans ce contexte, notre session de ce matin, Monsieur le préfet, sera l'occasion, à partir de nombreux dossiers, de vous alerter, de vous solliciter, pour relayer les demandes que nous exprimons à notre ministre.

Auparavant, je souhaite balayer rapidement l'actualité récente de notre institution.

La création de la Chambre régionale Bourgogne Franche-Comté, au 1<sup>er</sup> janvier, qui a constitué le premier acte de notre transformation, va être suivie, au 15 mai 2017, par le transfert des fonctions supports et ressources. Ceci a donc des conséquences sociales importantes qui nous amènent à envisager notre réorganisation en tenant compte des personnels attachés à ces missions.

Il reste beaucoup à faire avant de trouver une vitesse de croisière plus conforme à nos besoins. Mais le train est lancé et rien ne devrait pouvoir l'arrêter, même si la construction budgétaire est compliquée et source de tension, tant étaient grandes nos différences dans ce vaste ensemble de huit départements et de huit établissements !

Je ne reviendrai pas, à cet instant, sur notre budget, nous y avons consacré suffisamment de temps. Si ce n'est, toutefois, pour rappeler que cet équilibre est fragile et non stabilisé. Nous sommes dans l'attente, entre autres, de l'adoption du budget du Conseil départemental reporté en début d'année 2017. De même, pour ce qui relève du Conseil régional, j'y reviendrai en abordant quelques thématiques, enfin et surtout, sur l'avenir des financements du développement forestier des Chambres.

J'attire également à ce sujet l'attention de nos parlementaires.

Hélas, une fois de plus, le risque de nous voir subtiliser les 25% de taxe non affectée à des missions reconnues d'intérêt ou d'utilité formellement forestière est réel. Cette part représente 4,8 millions d'euros au niveau national, dont plus de 250 000 €, rien que pour notre département.

C'est un nouveau coup de rabot sur nos dotations qui représentent, à notre niveau, -12% de dotation. Nous sommes une quinzaine de Chambres fortement mobilisées contre ce projet – nous avons encore une réunion au ministère la semaine dernière –, de même qu'au sein de l'APCA, compte tenu de ma responsabilité nationale sur ce dossier. Je veux, à cet instant, et peut-être parce que c'est ta dernière Session, Jean-Michel (BOURG), publiquement te remercier pour ton soutien aux Chambres d'agriculture, soutien plus qu'appuyé, jusque dans les instances du CRPF<sup>14</sup> et CNPF<sup>15</sup>. Je sais que, si les choses devaient rester en l'état, tu quitterais avec plus qu'un brin d'amertume tes responsabilités d' élu forestier, toi qui étais engagé dans ce domaine depuis de nombreuses années au Conseil d'administration du CRPF. Merci de nous avoir toujours apporté ton soutien.

---

<sup>14</sup> centre régional de la propriété forestière

<sup>15</sup> centre national de la propriété forestière

Je vous propose de commencer par la conjoncture agricole. Pour de plus amples informations, je vous invite à prendre connaissance des nombreux éléments contenus dans votre dossier de Session et sur le site internet de la Chambre d'agriculture du Jura.

Côté des grandes cultures, l'année 2016 se résume par une moisson prometteuse qui, finalement, s'est avérée catastrophique avec des rendements médiocres et de mauvaise qualité en faisant la plus mauvaise récolte de ces quarante dernières années. Dans un contexte d'excédents mondiaux maintenant des prix bas inférieurs aux coûts de production, la perte est estimée à 17,5 millions d'euros.

Des rendements de -25 à -40% en blé, de -5 à -20% en colza, de -5 à -30% en orge. Des prix non rémunérateurs, même pour les produits de qualité et des coûts de production quasi stables.

Ceci place dans une véritable impasse de nombreux producteurs de la zone basse de notre département.

Côté lait standard, les effets climatiques, conjugués à des prix bas et des coûts de production constants, placent les producteurs dans des conditions désastreuses. La perte estimée est de plus de 2,2 millions d'euros. Seul, le prix du lait AOP permet aux producteurs concernés de compenser les mauvaises conditions climatiques du printemps.

Côté viande bovine, c'est le même constat. La perte 2016 est estimée à 500 000 € pour les quelques producteurs spécialisés.

Là encore, des producteurs dans l'impasse.

Ainsi, la perte moyenne par exploitation, sur les 300 exploitations de la zone basse, est estimée à 64 000 €.

Côté viticulture jurassienne, c'est au final une très bonne année mais ce n'est pas généralisé. Selon les indications fournies par les principaux opérateurs, les volumes 2016 sont en très nette hausse et la qualité devrait être au rendez-vous. Après deux années difficiles et malgré de fortes tensions sur l'état sanitaire du vignoble, cette hausse va permettre de satisfaire les marchés et de reconstituer quelque peu les stocks.

Côté conjoncture forestière, seul le marché du chêne reste très porteur. La relative stabilité des prix du hêtre de ces derniers trimestres semble toujours difficile. Le marché de la trituration feuillue n'est pas au mieux de sa forme.

Bref, là encore, pour les propriétaires forestiers, une année et un contexte difficile.

Dans cette période extrêmement difficile les projets de révision de deux zonages prennent des allures de provocation.

Je ne les développerai pas ici techniquement, nous avons prévu d'y revenir tout à l'heure, mais je me dois, Monsieur le préfet –et nous l'avons fait longuement vendredi- de vous alerter sur l'émoi que suscite, dans les territoires concernés, l'application aveugle et incompréhensible de ces directives européennes, dont on peut mettre sérieusement en doute les critères de classement ou de déclassement retenus.